



29530 Loqueffret

Tél. : 02.98.26.43.99

Fax : 02.98.26.44.58

Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr



*Compte-rendu
de la réunion du conseil communautaire
du 30 novembre 2010 à PLOUYE*

Étaient présents :

BOTMEUR : Eric PRIGENT, Gérard GUEN, Mickaël LIECHTY
BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Vincent VIGOUROUX
BRENNILIS : Marcel GERARDIN, Françoise BORGNE, Olivier MAGOARIEC
LA FEUILLEE : Yves LE FLOCH, Régis LE GOFF, Gérard HUGUET
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Roger BRONNEC
LOQUEFFRET : François KERGOAT, Guy GAYON, Martine CLOAREC
PLOUYE : Marcel LE GUERN, Lucien VALERO, Jean COTTEN
SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU, Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

Ordre du jour :

- Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013
- Point sur les travaux en cours :
 - Commerce relais de St Rivoal
 - Bâtiment administratif
- Fonds de concours – dossiers présentés
- Décision modificative budget général
- Questions diverses

Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013

Le Président présente la nouvelle convention d'objectifs et de financement élaborée par la Caisse d'Allocations Familiales du Sud Finistère et liée au Contrat Enfance Jeunesse.

Il présente les projets inclus dans cette convention :

- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Le poste de coordination jeunesse
- Le Relais Assistantes Maternelles

L'assemblée décide d'autoriser le Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse sur la période 2010-2013 incluant les actions présentées ci-dessus ainsi que tout document s'y rapportant avec la Caisse d'Allocations Familiales du Sud Finistère.

Relais assistante maternelles :

Des contacts ont été pris pour une collaboration avec la communauté de communes de Pleyben, ainsi qu'avec les communes de Berrien et Huelgoat. L'adhésion de ces collectivités permettrait l'emploi d'une personne à temps plein.

Commerce relais à Saint-Rivoal – avenant au marché de travaux

Le Président rappelle le marché de travaux pour la construction du bâtiment cité en objet a été adopté par délibération du 28 septembre 2009.

Les travaux se terminent et des modifications ont été apportées.

Avenant n°4 au lot n°9 – Electricité, Chauffage, VMC : + 150,41 € H.T.

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer l'avenant au lot indiqué.

Yves Claude Guillou qui fait le point sur les travaux, souligne que les nouveaux locaux accueilleront la clientèle avant Noël.

Attribution de fonds de concours

Le Président rappelle que la pratique de fonds de concours est prévue à l'article L.5214-16 V du C.G.C.T. Le principe de fonds de concours a été redéfini par l'article 186 de la loi n° 2006-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Le versement est autorisé sous trois conditions :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer un équipement (investissement ou fonctionnement)
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours
- le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés

Des crédits ont été budgétés pour financer des projets d'équipements des communes.

Deux communes présentent des demandes de financement d'équipements pour les opérations suivantes :

Commune de Brasparts

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement de la commune	Fonds de concours sollicités
Travaux aménagement local	106.836,78 €	16.500 €	90.336,78 €	35.168,39 €
Lotissement François Joncour	59.709,50 €	11.956 €	47.753,50 €	23.876,75 €
Lotissement de Benvern et voirie accès PRL	114.502,32 €	0 €	114.502,32 €	57.251,16 €
Total				116.296,30 €

Commune de Saint-Rivoal

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement de la commune	Fonds de concours sollicités
Travaux de voirie 2010	10.454,52 €	0 €	10.454,52 €	5.227,26 €
Travaux horloge église	1.561,23 €	0 €	1.561,23 €	780,61 €
Travaux cantine école	1.525,50 €	0 €	1.525,50 €	762,75 €
Travaux salle polyvalente	570,00 €	0 €	570,00 €	285,00 €
Total				7.055,62 €

Le conseil communautaire décide de verser les fonds de concours sollicités aux communes ayant présentés les demandes.

Budget Général – décision modificative

Le Président explique que des crédits supplémentaires pour du matériel pédagogique a été alloué par la Direction Jeunesse et Sports et qu'il convient de l'ajouter aux recettes ainsi qu'aux dépenses du budget général, aussi il propose les crédits supplémentaires suivants :

Article 2184 - 18 : mobilier animation jeunesse : + 3.078,80€

Article 1321 - 18 : subvention Etat animation jeunesse: + 3.078,80 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'approuver les crédits supplémentaires proposés.

Chemin Communautaire du Yeun Elez

Le président fait le point sur le projet du Chemin Communautaire et le travail en cours avec Gwenaëlle Benoît. Le tracé définitif a été mis sur carte et le format présenté au conseil communautaire en 90 x 50, est le plus lisible. L'association IDEE a réalisé un premier balisage de l'ensemble du circuit. Des rendez vous sont pris avec le Conseil Général afin que le chemin soit pris en compte au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.).

Voici ci- joint, une présentation du P.D.I.P.R. :

Conseil Général du Finistère :

Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée est une compétence obligatoire du Conseil général.

Dans le Finistère, ce plan a été adopté en 1990, puis modifié en 2000 afin de développer l'aspect qualitatif et l'attractivité des réalisations.

Le PDIPR est réalisé et actualisé en partenariat avec les fédérations d'usagers, les collectivités et avec les services de l'Etat pour la SPPL.

4.200 kilomètres d'itinéraires recensés et consignés sous système d'information géographique.

Depuis 2005, un Schéma départemental des randonnées renforce la politique volontaire du Conseil général en faveur des circulations douces de loisirs (pédestres, équestres, VTT et nautiques).

Ce schéma décline un programme d'actions pour répondre aux attentes des différentes clientèles (Finistériens et touristes), en intégrant les objectifs de l'agenda 21 du Conseil général. Un volet spécifique est consacré à l'accessibilité à tous.

La charte de qualité des randonnées en Finistère

A destination des collectivités et des associations, la charte de qualité des randonnées en Finistère est une réalisation concrète du schéma des randonnées. **Elle constitue un référentiel commun** pour la conception, la mise en œuvre, la gestion et la valorisation des itinéraires de randonnée. Les thèmes suivants y sont détaillés :

- Balisage et signalétique,
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- Opérations subventionnables,
- Fiches thématiques pour la création des itinéraires et la cohabitation des usages,
- Procédure d'inscription au PDIPR,
- Document administratif type,
- Fiches d'évaluation qualitative des itinéraires.

Le Conseil général du Finistère accompagne financièrement les collectivités, les Pays touristiques et les associations d'envergure départementales pour :

- la création d'itinéraires (débroussaillage, nivellement, dispositifs techniques de sécurité, balisage...),
- les acquisitions foncières permettant d'assurer la continuité d'un itinéraire ;
- la mise aux normes du balisage et la réfection de dispositifs techniques,
- l'édition et l'actualisation de guides de randonnée intercommunaux,
- les études intercommunales en lien avec l'aménagement d'un réseau de chemins de randonnée.

Afin de développer une offre d'hébergements de qualité appropriée à la pratique, le Conseil général accompagne également la création ou la modernisation de gîtes d'étape de randonnée labellisés.

Shéma Eolien :

Les zones d'implantation d'éoliennes sur la communauté de communes sont limitées en raison des espaces naturels sensibles, des espaces d'ondes Hertziennes, ainsi que de la proximité des habitations. La carte définitive des zones susceptibles d'être retenues sera revue avec Marcel Le Guern et Guy Gayon, avec le cabinet ETD de Landerneau chargé de cette étude.